

## Communications officielles

**no 5 – 2018**

1<sup>er</sup> juin 2018

---

### Communications du Comité

#### **Nouvelles éditions du Règlement des amendes et du Règlement de la Coupe bernoise et de la qualification pour la Coupe Suisse**

Les deux Règlements approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 24.11.2017 et valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ont maintenant été mis en ligne:

##### Règlement de la coupe bernoise et de la qualification pour la Coupe Suisse

Pour la qualification de la Coupe Suisse des actifs (alinéa 2.4) et des femmes (alinéa 3.3), une disposition est prévue dans le cas où le club recevant ne dispose pas d'un terrain avec un éclairage artificiel.

Le Règlement est en ligne à l'adresse *Association/Documentations/Comité de jeu*.

##### Règlement des amendes

Des adaptations rédactionnelles ont été effectuées. Les sanctions et les amendes dans l'annexe sont inchangées.

Le Règlement est en ligne à l'adresse *Association/Documentations/Commission disciplinaire*.

### Communications de la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF

**FC Ilirida:** le joueur Spieler Fljamur Sela est suspendu pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 24.04.2021, pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'ARB lors du match FC Goldstern – FC Ilirida du 14.04.2018. En plus, il écope d'une amende de Fr. 300.- et les frais de procédure de l'ASF et de l'AFBJ à hauteur de Fr. 200.- sont mis à sa charge.

**FC Moutier:** le joueur Spieler Mubekir Salihu est suspendu provisoirement pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au 22.07.2018 pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'ARB lors du match de 3<sup>e</sup> ligue FC Develier – FC Moutier du 17.05.2018. Durant cette période, il n'a pas le droit de participer à une compétition de l'Association.

## Communications de la Commission disciplinaire

### Publication des sanctions contre des entraîneurs/fonctionnaires/ spectateurs et les clubs

Sanctions contres des entraîneurs, des fonctionnaires, des spectateurs et des clubs:

#### Période du 25.4.2018 au 25.05.2018:

**FC Aurore Bienne:** à cause d'un comportement antisportif lors de la rencontre de 3<sup>e</sup> ligue CS Lecce – FC Aurore Bienne du 17.05.2018, l'entraîneur a été puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Azzurri Bienne:** à cause d'une anti sportivité assortie de l'expulsion du terrain lors du match de 2<sup>e</sup> ligue FC Nidau – FC Azzurri Bienne du 21.04.2018, l'entraîneur a été puni d'une amende de Fr. 200.00.

Suite à différentes anti-sportivités contre l'arbitre et des joueurs adverses, suivi d'une expulsion du terrain lors du match de Juniors C FC Azzurri Bienne – SC Münchenbuchsee a du 13.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 400.00.

**FC Courfaivre:** à cause de réclamations répétées contre l'arbitre, suivi d'une expulsion du terrain lors du match de 3<sup>e</sup> ligue FC Courfaivre – FC Bévilard-Malleray du 12.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Develier:** suite à des réclamations contre l'arbitre, suivi d'une expulsion du terrain lors du match de 2<sup>e</sup> ligue FC Develier – FC Grünstern du 05.05.2018, l'entraîneur assistant est puni d'une amende de Fr. 200.00.

A cause d'anti-sportivités et d'injures contre l'arbitre après le match de 2<sup>e</sup> ligue FC Develier – FC Grünstern du 05.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

Suite à une anti-sportivité contre l'arbitre et l'expulsion du terrain lors du match de Juniors B FC Develier – FC Courrendlin b du 12.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Heimberg:** suite à de grossières injures et d'anti-sportivités supplémentaires contre l'arbitre lors du match de Juniors C SV Meiringen – Team Thun Nord b du 12.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 400.00.

**FC Interlaken:** à cause d'anti-sportivité et de l'expulsion du terrain, lors du match de 4<sup>e</sup> ligue FC Wattenwil – FC Interlaken du 05.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**AS Italiana:** à cause d'une grossière anti-sportivité contre le juge de ligne du club et de l'expulsion du terrain, lors du match de 4<sup>e</sup> ligue FC Wyler – AS Italiana du 27.04.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 300.00.

**SC Jegenstorf:** suite à une grossière injure à l'attention d'un joueur adverse ainsi que d'une exécution insatisfaisante de la fonction lors du match de 4<sup>e</sup> ligue SC Thörishaus – SC Jegenstorf du 17.05.2018, le juge de ligne du club est sanctionné d'une amende de Fr. 300.00.

**FC Köniz:** à cause d'un comportement antisportif et de l'expulsion du terrain lors du match de 2<sup>e</sup> ligue régionale FC Köniz – SC Bümpliz 78 du 12.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Langenthal:** suite au comportement anti-sportif contre l'arbitre de plusieurs joueurs non identifiés après le match de Juniors B Promotion Team Oberaargau – FC Azzurri Bienne du 05.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Lerchenfeld:** à cause d'un comportement anti-sportif et de l'expulsion du terrain lors du match de Juniors B CCJL Team Etoile-Aurore – Team Thun Nord du 13.05.2018, l'entraîneur-assistant est puni d'une amende de Fr. 200.00.

A cause d'un comportement anti-sportif, avec pénétration sur le terrain d'un spectateur lors du match de Juniors C CCJL Aemme Team a – Team Thun Nord a du 19.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Ostermundigen:** suite à la menace proférée par un spectateur envers l'arbitre lors du match de Juniors B Promotion Team Untere Emme – FC Ostermundigen a du 14.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 400.00.

**SC Thörishaus:** à cause d'un comportement anti-sportif et de l'expulsion du terrain lors du match de football féminin de 4<sup>e</sup> ligue FC Roggwil – SC Thörishaus du 13.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 200.00.

**FC Zollikofen:** à cause d'une grave anti-sportivité contre un joueur adverse et de l'expulsion du terrain, lors du match de 4<sup>e</sup> ligue Erster Fussballclub 15 – Team Grauholz du 13.05.2018, l'entraîneur est puni d'une amende de Fr. 300.00.

## **Communications relatives aux compétitions**

### **Remarques concernant la fin de la saison 2017/2018**

#### Groupements

Le règlement de l'ASF sur les «Groupements» règle tous les aspects des groupements. Les groupements autorisés restent valables aussi longtemps qu'ils respectent les conditions du règlement en vigueur. Pour les clubs, dont des équipes d'actifs sont promus en 2<sup>e</sup> ligue, les groupements ne sont pas tolérés et doivent être supprimés. Pour de nouveaux groupements, le formulaire approprié doit être déposé au secrétariat jusqu'au 30 juin au plus tard.

Quelle colonne du tableau doit être prise en compte pour les promus?

Pour les actifs, le nombre de relégués et de promus dépend du nombre de relégués de la 2<sup>e</sup> ligue interrégionale, pour les femmes de la 1<sup>ère</sup> ligue. Les tableaux correspondants figurent dans les Directives pour l'organisation des compétitions 2017/2018. Les classements ne sont cependant définitifs qu'après le traitement et la publication des sanctions des derniers matchs.

#### Publication des promus et relégués supplémentaires à la fin de la saison

Sur la base des traits de séparation figurant dans les classements publiés sur Internet, les promus et relégués ordinaires sont connus. Le 13 juin 2018, après le traitement des dernières sanctions, les promus ou relégués supplémentaires sont déterminés et ensuite publiés dans la rubrique NEWS.

## **Remarques concernant le début de la saison 2018/2019**

#### Annonces d'équipes pour la saison 2018/2019

A la fin du mois de mai 2018, les responsables de Clubcorner ont reçu par courrier électronique les informations supplémentaires relatives aux annonces d'équipes. Les annonces d'équipes doivent être déposées par courrier électronique **au plus tard jusqu'au vendredi 8 juin 2018**.

#### Formation des groupes pour la saison 2018/2019

La Commission de jeu procédera à la formation des groupes le **mercredi 20 juin 2018** à partir de 17h00. Les groupes des actifs, des femmes et des juniors A-C sont ensuite régulièrement mis en ligne, au plus tard jusqu'au vendredi 22 juin 2018. La formation des groupes du domaine KIFU (D-G) est de la compétence des sous-associations et sera publiée ultérieurement.

#### Juniors filles

Lors de l'annonce des équipes prenez en compte les informations publiées dans les CO OM 4/2018. Les annonces d'équipes doivent être effectuées pour les catégories FF15 (football à 9) et FF19 (football à 11). La catégorie FF19 peut participer à la CH coupe (qualification via la coupe bernoise pour les juniors filles).

#### Coupe bernoise 2018/2019

La Coupe se déroule selon le Règlement de la Coupe bernoise et de la qualification pour la Coupe Suisse valable à partir du 1.07.2018. Les dates ressortent du calendrier de base. Les matchs doivent être joués aux dates prévues. Le cas échéant, avec l'accord de l'adversaire, la date du match peut être avancée. Si un tour est fixé le mercredi, le jeudi est également considéré comme date officielle de jeu.

Les équipes de 2<sup>e</sup> ligue régionale et de CCJL B et C sont exemptées du premier tour et prennent part à la compétition à partir du 2<sup>e</sup> tour de la coupe.

1<sup>er</sup> juin 2018

Département organisation des compétitions/Secrétariat AFBJ